

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 4 (1974)
Heft: 1

Rubrik: Les pages de Pro Senectute

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des précisions sur Pro Senectute

Saviez-vous déjà...

... qu'en 1972, la Fondation Pro Senectute a obtenu le meilleur résultat de toutes les collectes annuelles de Suisse, avec un total de 2,3 millions de francs?

... que le canton montagnard d'Uri venait en tête de cette collecte, avec une moyenne de 69 centimes par habitant, tandis que le riche canton de Genève fermait la marche, avec 10 centimes par personne?

... qu'il existe dans notre pays plus de 2000 groupes de gymnastique pour personnes âgées, avec plus de 45 000 « actifs » et que la « Fédération suisse pour la gymnastique des aînés » occupe ainsi la troisième place au sein de l'Association nationale d'éducation physique (ANEPE).

... que Pro Senectute a établi dans toute la Suisse, à partir de 1968, un réseau de 68 centres régionaux d'information et d'aide sociale, avec près de 200 travailleuses sociales, conseillers spécialisés et autres collaborateurs?

... que plus de 1800 aides de ménage ont fourni, en 1972, 368 000 heures de travail au service de près de 5900 invalides âgés, qui ont pu ainsi continuer à vivre dans leur propre logement?

... que l'an passé plus de 2700 consommatrices âgées ont reçu à domicile, par des services de repas de Pro Senectute, 260 000 menus complets?

... qu'en 1972, la Fondation Pour la Vieillesse a dû encore secourir 15 981 nécessiteux âgés, auxquels elle a consacré 4,3 millions de francs, dont plus d'un million provenait de sa propre caisse?

... qu'un recueil de chants pour personnes âgées, édité par Pro Senectute et vendu en Suisse allemande, a déjà atteint un succès étonnant avec 60 000 exemplaires écoulés, ce qui en fait un authentique « bestseller »?

... que, cette année, près de 4000 participants au « Printemps des moins jeunes », organisé par Pro Senectute, ont fait un séjour à prix favorable dans un hôtel de notre pays?

... que la Fondation Pour la Vieillesse participe, avec ses propres conférenciers et une riche documentation, à un vaste programme de cours de préparation au « troisième âge »?

... qu'un service de pédicure a été organisé en divers endroits et que cela représente une contribution décisive à la mobilité de nombreuses personnes âgées?

... que la Fondation Pour la Vieillesse entretient, dans 10 cantons, des offices de placement pour aînés désireux de travailler (même partiellement), dans le cadre de l'« Action P »?

... que la Fondation organise aussi des voyages de vacances à l'étranger, accompagnés par des hôtes, et qu'elle dispose à cet effet de plus de 100 hôtes spécialement instruites?

... que Pro Senectute est actuellement en train d'effectuer une vaste enquête sur tous les logements et établissements pour personnes âgées, existant en Suisse?



Flash sur le service saint-gallois de repas à domicile

... que les collaborateurs de Pro Senectute accomplissent chaque année près de 16 000 visites à domicile, jusqu'au village alpestre le plus reculé, et donnent plus de 18 000 consultations?

... que les « chaînes de téléphones », toujours plus nombreuses, constituent un moyen de contact très apprécié entre beaucoup d'isolés âgés, et sont aussi pour eux un élément de sécurité?

... que Pro Senectute facilite aussi les vacances des personnes âgées moins fortunées, en organisant des échanges temporaires entre des maisons de retraite de différentes régions?

... qu'il existe, sous le nom de « Filmtip », une liste de 31 films sur les problèmes de la vieillesse?

... qu'environ 140 000 personnes âgées ont pris part, l'année passée, à des réunions de délassement organisées ou financées par Pro Senectute?

... que pour toute cette activité, le Secrétariat central de la Fondation, à Zurich, ne dispose que de 10 collaborateurs?

Si l'on sait se jeter à l'eau, on arrivera certainement à remonter le courant des difficultés de l'âge... et le sourire reviendra illuminer les visages.



Actualités romandes

Succès de la gymnastique

En 1973, le Secrétariat de la gymnastique pour personnes âgées du canton de Vaud a recensé quelque 3200 participants, répartis dans 134 groupes animés par 206 moniteurs et monitrices.

Ateliers d'occupation

Dans le canton de Vaud, les ateliers d'occupation font boule-de-neige. En voici trois nouveaux qui viennent de se créer et qu'il convient d'ajouter à la liste que nous avons déjà publiée:

Aubonne: Salle de paroisse, cure d'en-haut, lundi 14-17 h., rotin.

Aigle: Bibliothèque, mercredi et jeudi 14-17 h., broderie, rotin, batik, peinture.

Orbe: Début: mi-janvier (jour et heure dans le n° 2/74), Centre de loisirs, travaux à l'aiguille.

Avis important aux Aînés du Jura-Sud

Durant de nombreuses années, le Comité Jura-Sud «Pour la Vieillesse» a généreusement distribué des secours d'hiver aux personnes âgées signalées en fin d'année par les communes. En 1972, cette aide unique en espèces a été de Fr. 120.- pour les personnes seules et de Fr. 180.- pour les couples. Le total des sommes ainsi distribuées s'est élevé à Fr. 35 950.-. Ce geste a certainement été apprécié par la plupart des bénéficiaires. Mais... qu'en sera-t-il pour 1973? Et bien il n'y aura plus de «dons» systématiques. Pourquoi? Les sommes ainsi distribuées représentent, sur le plan cantonal et fédéral, des sommes considérables, pour ainsi dire mal réparties. En effet, pour les uns, les 120 ou 180 francs reçus ont peut-être représenté un petit surplus agréable, une sorte de cadeau de Noël non négligeable, mais non indispensable. Pour d'autres, par contre, ces mêmes 120 ou 180 francs n'ont peut-être représenté qu'une obole par rapport aux lourdes charges supportées tout au long de l'année (frais de loyer, de maladie, etc.). Pour pallier ces inégalités, l'aide accordée aux personnes âgées (comme d'ailleurs l'aide en général) doit être examinée de cas en cas. Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura plus de «cadeaux de Noël» systématiques, mais que **tout au long de l'année**, les personnes âgées pourront d'elles-mêmes ou par l'intermédiaire des communes ou de tierces personnes faire appel à nos possibilités d'aide individuelle (rentes périodiques venant s'ajouter aux rentes AVS et aux prestations complémentaires, aide unique en espèces pour frais de maladie, recherche et financement de moyens auxiliaires, démarches administratives, etc.). Enfin, les Aînés doivent savoir par-dessus tout que notre aide n'est pas de l'assistance, mais qu'elle repose sur des droits issus de lois et de prescriptions fédérales, comme l'AVS et les prestations complémentaires. En définitive rien de changé, sinon la forme de l'aide.

Clubs de loisirs neuchâtelois

Dans le canton de Neuchâtel, les clubs de loisirs sont tous animés par des gens actifs, qui s'efforcent de diversifier les programmes. C'est ainsi que les clubistes de La Chaux-de-Fonds – ils étaient près de 500 – ont eu l'occasion d'assister à une intéressante conférence, avec projections lumineuses, donnée par le Dr Henri Ott, chef de service de rhumatologie et de physiothérapie de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, sur les problèmes des rhumatismes.

Voici ce qu'en a rapporté «L'Impartial» du 29 octobre 1973: «Une heure et demi durant, le Dr Ott s'efforça de traiter le problème simplement, afin d'être compréhensible pour chacun, laissant de côté les termes techniques. Pour le chef de service de l'hôpital, le rhumatisme est évidemment une maladie très répandue. Aux USA, par exemple, sur 150 millions d'habitants; 10 pour cent sont des malades complets. Si vous aimez les statistiques, cela représente quelque 26 millions de journées de travail perdues en une année.

La science médicale, s'occupant des rhumatismes est récente. Il y a quelques années, il n'existe rien à ce sujet. Aujourd'hui, la rhumatologie est bien représentée dans les universités.

Pour bien comprendre le problème, il faut revenir à l'anatomie puisque la maladie est liée aux articulations. C'est la raison pour laquelle, le Dr Ott illustra sa conférence avec une série de diapositives mettant en relief les deux groupes de rhumatismes: dégénératif et inflammatoire.

Les rhumatismes d'usure (dégénératifs) sont les plus nombreux. Rares à vingt ans, ils deviennent plus fréquents vers la soixantaine, sans toutefois mettre la vie des gens en danger. En revanche, les rhumatismes inflammatoires sont plus graves. Il est heureux, cependant, de constater qu'ils ne représentent que le 10 pour cent des cas. Ils se distinguent par les caractères suivants: la tuméfaction, les douleurs, la rougeur et la chaleur. Du point de vue de la thérapeutique nous connaissons trois armes plus ou moins efficaces: la chirurgie, la physiothérapie et les médicaments. Parmi ces derniers l'aspirine et la cortisone en injection locale sont généralement citées. Mais il y a également toute une gamme de médicaments anti-inflammatoires.

Comment prévenir les rhumatismes? Voilà une réponse bien difficile à donner. La médecine préventive n'existe pas pour la simple raison que nous ne connaissons pas les causes qui déclenchent le rhumatisme. Néanmoins, le facteur poids, c'est évident, joue un rôle important pour les articulations. Le malade qui fait l'effort de manger et de boire modérément pour se maintenir à un poids normal lutte avec davantage de succès contre cette maladie. »



L'aspect important et primordial de ces matinées réside dans le dialogue qui s'établit entre les auditeurs et le conférencier. Après quelques hésitations les questions surgissent:

Dans cette même optique, le Club de loisirs du Val-de-Travers a invité, pour le jeudi 31 janvier, Mme Armine Scherler, de la Centrale d'information et de renseignements des problèmes de la vieillesse de Lausanne, qui donnera une conférence ayant pour thème: «Pour une orientation positive de la retraite».

Le Club du Locle lance une nouvelle expérience: les dimanches du troisième âge, réservés plus spécialement aux isolés. Le rendez-vous est fixé au dernier dimanche du mois. La première rencontre est prévue dimanche 27 janvier à 14 h. 30, à la Maison de paroisse. Un jeune cinéaste amateur projettera un film réalisé lors de son voyage en Amérique du Sud.



Le mouvement du corps est aussi synonyme de joie de vivre.

Déclarations d'impôts

Dans le canton de Neuchâtel, les déclarations vont bientôt parvenir aux contribuables. Si vous éprouvez quelques difficultés à les remplir, adressez-vous aux secrétariats de Pro Senectute. Prenez s.v.p. rendez-vous par téléphone.

Valais – assurance maladie et personnes âgées?

En Valais les assistantes sociales de Pro Senectute constatent que beaucoup d'aînés ne se trouveraient pas en difficultés financières s'ils avaient une assurance-maladie.

Or, la législation en vigueur ne prévoit plus pour le 3^e âge, non encore assuré, la possibilité d'être admis auprès d'une caisse-maladie.

Le Valais, à l'instar de quelques autres cantons, cherche une solution à ce problème combien important.

D'ores et déjà, nous savons qu'une commission parlementaire étudie le nouveau décret concernant l'application de la Loi cantonale du 14.5.1971 sur l'assurance-maladie.

Ce projet sera présenté en début d'année à la session du Grand Conseil, et l'on espère que le 3^e âge trouvera toute la compréhension dont il a besoin, auprès de Messieurs les Députés.

Une nouvelle collaboratrice en Valais

Depuis le mois de novembre 1973, le Comité cantonal valaisan compte une nouvelle collaboratrice sociale, Mme Colette Ravera, engagée à mi-temps et qui est responsable du district de Martigny. Profitons de cette occasion pour préciser que le Centre d'aide et de consultation de Martigny se trouve à l'avenue du Léman 29, à Martigny-Ville, tél. 026 - 2 30 31. Les consultations se donnent le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois, de 9 h. à 11 h.

Variétés sédunoises

Le Centre Pro Senectute de Sion communique que la grande partie récréative traditionnelle du troisième âge aura lieu cette année le 19 janvier à la salle de la Matze, à Sion. L'animation sera assurée par le groupe « Gai Tourbillon » et la « Revue Irma Arlettaz ». On trouvera encore des renseignements complémentaires dans la presse locale.

Théâtre pour les Aînés de Sion et environs

Dans notre précédent communiqué, la date de la représentation du Ballet Théâtre de Genève était encore imprécise. Nous pouvons annoncer maintenant que c'est le 9 février, à 20 h. 30, à la grande salle de la Matze qu'aura lieu cette soirée de danse classique destinée au troisième âge. Le Centre Pro Senectute de Sion est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Adresses de Pro Senectute en Suisse romande

Bienne, 18, rue Alexandre-Schöni (cp)	032 - 7 25 24
Bulle, Hôtel de Ville, 2 ^e étage (np)	037 - 22 41 53
Bussigny, Cité Riand-Mont (np)	021 - 35 85 05
Château-d'Œx, Ecole primaire (np)	029 - 4 73 08
La Chaux-de-Fonds, 27, rue du Parc (sc)	039 - 23 20 20
Delémont, 49, avenue de la Gare (sc)	066 - 22 30 68
Fribourg, 6, rue de l'Abbé-Bovet (sc)	037 - 22 41 53
Genève, 3, place de la Taconnerie (sc)	022 - 21 04 33
Lausanne, 51, rue du Maupas (sc)	021 - 35 85 05
Lausanne, même adresse, « Aide au foyer » (sc)	021 - 35 85 55
Le Locle, 36, rue du Marais (np)	039 - 31 62 22
Martigny, 29, avenue du Léman (np)	026 - 2 30 31
Monthey, 8, avenue du Simplon (np)	025 - 4 59 39
Montreux, 22, av. des Planches (np)	021 - 35 85 05
Morat, Service social de la ville (cp)	037 - 71 21 14
Neuchâtel, 11, rue des Parcs (cp)	038 - 24 56 56
Renens, Cité des Pierrettes (np)	021 - 35 85 05
Saint-Maurice, Hospice Saint-Jacques (np)	025 - 3 73 33
Sierre, 15, rue Notre-Dame-des-Marais (np)	027 - 5 26 28
Sion, 3, rue des Tonneliers (np)	027 - 2 07 41
Tavannes, 4, rue du Pont (cp)	032 - 91 21 20

Avant toute visite, prière d'écrire ou de téléphoner.

sc = secrétariat cantonal, avec centre permanent.

cp = centre régional permanent.

np = non permanent.

Actualités suisses

La Fondation suisse a siégé à Stans

Accueillis par M. Vokinger, landamman d'Unterwald-le-Bas, les délégués de la Fondation suisse Pour la Vieillesse/Pro Senectute, venus de toute la Suisse, se sont réunis en assemblée générale le 29 octobre 1973, dans l'aula de l'Ecole professionnelle de Stans.

M. Hanspeter Tschudi, conseiller fédéral, président de la Fondation, prononça le discours d'ouverture. Il évoqua le «noces d'argent» de l'AVS. Au cours de ces premiers 25 ans, les rentes minimum individuelles ont décuplé, passant de 40 francs à 400 francs. Cette évolution repose sur une nouvelle conception de notre politique sociale: alors qu'à l'origine, l'AVS ne devait fournir qu'une contribution aux dépenses totales de l'existence, le nouvel article 34 quater de la Constitution la charge maintenant de couvrir tous les besoins. Grâce à cette évolution providentielle, «la situation sociale des personnes âgées s'est fondamentalement améliorée dans notre pays». Le Conseil fédéral et l'Administration ne considèrent nullement ce vingt-cinquième anniversaire comme une conclusion, mais bien comme un encouragement à conduire les problèmes de l'assistance à la vieillesse, pour autant qu'ils ont besoin d'être réglés par l'Etat, vers une solution définitive aussi généreuse que possible. Alors que, jusqu'à présent, toute augmentation des rentes exigeait une nouvelle décision des Chambres fédérales, «il sera recommandable, à l'avenir, de confier cette compétence au Conseil fédéral». La loi actuelle sur l'AVS prescrit une révision des rentes dès que l'indice des prix est monté de 8%. Comme il faut s'attendre à voir cette limite atteinte au début de 1974, «il pourrait être recommandé de verser une rente mensuelle à double en 1974». Un projet en préparation doit permettre d'adopter «une nouvelle réglementation de grande importance sociale: l'octroi de subsides à la construction, à l'agrandissement et à la modernisation de maisons de retraite». «La collaboration financière de l'AVS contribuera certainement efficacement à surmonter la fâcheuse

Les dirigeants de Pro Senectute: de gauche à droite M. R. Meier, président du Comité de direction, M. H.-P. Tschudi, ex-conseiller fédéral, président de la Fondation, M. U. Braun, secrétaire général, M. H. Risi, trésorier.



pénurie de maisons de retraite.» D'autres mesures, telles que l'octroi de subsides d'exploitation et de subsides à la formation de personnel spécialisé, sont à l'étude.

La législation sur le deuxième pilier doit être rapidement réglée. Non seulement pour des motifs d'ordre social, mais «pour abréger la période d'incertitude sur la réglementation future, désagréable aussi bien pour les employeurs que pour les salariés». Cette réglementation doit être obtenue moyennant des primes supportables.

Après un rappel de la nouvelle réglementation de l'assurance-maladie et accidents, l'orateur termina par une description de la mission de Pro Senectute. Selon le nouvel article constitutionnel, la Confédération soutient les efforts en faveur de la vieillesse. Mais elle n'entreprend elle-même aucune mesure d'aide et d'assistance: elle doit seulement les favoriser. Ainsi, depuis une année, Pro Senectute peut s'appuyer sur une disposition constitutionnelle. «Dans le cadre de la plus grande tâche sociale, la Fondation doit remplir d'importantes obligations.» Quand bien même les secours financiers diminuent, les besoins ne cessent de croître, ne fût-ce qu'en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées et de la plus grande longévité. «Ces vieux sont plus essentiellement dépendants des prestations d'assistance et d'aide individuelle que les plus jeunes rentiers. Ainsi, à l'avenir aussi, le domaine d'activité de la Fondation sera plutôt plus grand que ses possibilités.»

Deuxième orateur de la journée, M. Rudolf Meier, D^r h.c., ancien conseiller d'Etat zurichois, s'adresse, en sa qualité de président du Comité de direction, surtout aux collaborateurs de la Fondation, auxquels il exposa la précarité de la situation financière de celle-ci. En vertu de la loi sur les prestations complémentaires, Pro Senectute reçoit chaque année jusqu'à 10 millions de francs. Sur ce montant un maximum de 6 millions est transmis aux comités cantonaux. La moitié de cette somme est exclusivement destinée au financement de moyens auxiliaires. Le solde de 4 millions est attribué au Comité de direction, pour le financement de prestations en services (repas, ménage, exploitation des 68 centres d'information et d'assistance, etc.) dans les cantons. De cette subvention fédérale, le Secrétariat central, à Zurich, ne reçoit que 380 000 francs. Quant au produit de la collecte d'automne (2,3 millions en 1972), les comités cantonaux en reçoivent 95%. Ainsi la Fondation est arrivée à un tournant critique: elle ne peut pas développer ses services dans la mesure souhaitable. C'est pourquoi elle a demandé au Conseil fédéral de prélever, pour les années 1973 et 1974, chaque fois un million sur le crédit des moyens auxiliaires, et de fixer, lors de la prochaine révision de la loi sur les prestations complémentaires, la subvention fédérale à 12 millions de francs. La Fondation reste toujours encore dépendante du produit de la collecte et des legs. Pour le moment, il est nécessaire d'observer une stricte discipline budgétaire, ainsi qu'une grande retenue dans le développement – en soi souhaitable – des prestations en services. De même, le Secrétariat central doit être renforcé d'urgence, pour pouvoir faire face à ses tâches croissantes. Finalement, on doit songer à élargir le Comité de direction (actuellement 27 personnes), pour que chaque canton y soit représenté.

Les comptes de la Fondation furent approuvés sans histoire. Après une allocution de clôture, prononcée par M. Louis Guisan, député du canton de Vaud au Conseil des Etats et vice-président de la Fondation, qui rendit hommage à l'activité secourable de la Fondation et de ses collaborateurs, et un repas en commun, les délégués visitèrent encore des maisons de retraite, à Stans et à Hergiswil.